


## A la une de ce numéro ↴

IFRS 18 - Décisions provisoires de l'IFRS IC

IFRS 18 - Publication dédiée au secteur des télécommunications

Amendements à IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

IFRS 20 "Actifs et passifs régulatoires" - Publication de notre guide "First Impressions"

# IFRS 18 - Décisions provisoires de l'IFRS IC




L'IFRS IC a publié dans son **IFRIC Update du 29 juin** un ensemble de **décisions d'agenda provisoires** sur l'application d'IFRS 18.

Ces décisions provisoires portent sur :

- Les libellés des sous-totaux additionnels du compte de résultat lorsque ces sous-totaux correspondent à des MPM ;
- La présentation au compte de résultat des charges d'exploitation dans le cadre de la présentation « mixte » ;
- L'identification des MPM lorsqu'ils sont calculés avec des produits et charges hypothétiques ;
- La notion de communication publique lors de l'identification des MPM ;
- L'identification et les impacts des activités principales spécifiées.

Ces **décisions** sont **provisoires**, elles font l'objet **d'une période de commentaires jusqu'au 9 septembre 2026** et seront rediscutées ultérieurement avant qu'elles ne deviennent définitives. En tout état de cause, elles feront également l'objet de discussions de place quant à leur portée.

Pour en savoir plus sur les décisions portant sur les MPM, écoutez notre **vidéo** !

**JE DÉCOUVRE**

# IFRS 18 - Publication dédiée au secteur des télécommunications




Cette **publication sectorielle** sur IFRS 18 met en évidence les principaux enjeux de la norme pour **les entreprises du secteur des télécommunications**.

Découvrez notre **publication** pour en savoir plus !

**EN SAVOIR PLUS**

# Amendements à IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises




Le 26 juin 2026, l'IASB a publié des amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » afin de clarifier et d'élargir les cas dans lesquels une entité peut opter pour l'évaluation à la juste valeur par le compte de résultat de ses entreprises associées et coentreprises.

Sous réserve de leur adoption par l'UE, **ces amendements seront applicables concomitamment à la date d'application initiale d'IFRS 18**, soit en général **à compter du 1er janvier 2027.**

Une entité qui serait concernée par ces amendements pourra donc opter pour le modèle de la juste valeur par le compte de résultat au moment de la transition à IFRS 18.

Découvrez notre nouvel **article** pour en savoir plus !

**EN SAVOIR PLUS**

# IFRS 20 « Actifs et passifs régulatoires » - Publication de notre guide « First Impressions »




Cette publication fournit des éclairages utiles pour comprendre les dispositions d'IFRS 20. Elle s'appuie sur des exemples pratiques permettant d'illustrer les incidences de la norme ainsi que ses modalités d'application.

Découvrez notre nouveau **guide** pour en savoir plus !

**JE TÉLÉCHARGE LE GUIDE**

## 📌 Ressources à (re)découvrir :

### Nos guides IFRS pour une clôture intermédiaire 2026 réussie

- Interim illustrative disclosures 2026
- Interim disclosure checklist 2026

### Nos guides IFRS pour une clôture annuelle réussie

- **Illustrative disclosures 2026**
- **Disclosure checklist 2026**
- **Supplements to Illustrative disclosures**
- **Illustrative disclosures for sectors 2025**
- **Uncertain times**
- **Clear on climate reporting**
- **L’essentiel de l’actualité comptable et fiscale française pour vos clôtures**

### Recommandations des régulateurs pour les clôtures 2025

- **AMF**
- **ESMA**

### Actualités prospectives

- **IFRS 18 : êtes-vous prêts ?**
- **Reshaping performance: Implementation of IFRS 18 (ESMA public statement)**